

N°1 | JANVIER 2015

Le Bulletin Municipal@l!

www.venejan.fr

VÉNÉJAN



Concertation
18 ARBRES POUR 18 VÉNÉJANAIS

⋮ **Territoire**
⋮ ASSAINISSEMENT / SABRE
⋮

⋮ **Cadre de vie**
⋮ PROJET D'AMÉNAGEMENT
⋮

Sommaire

LE BULLETIN MUNICIPAL ! ■ VÉNÉJAN N°1
JANVIER 2015

Administration ————— 2 - 3

ÉDITO
LE MOT DU MAIRE

Concertation ————— 4

Économie - Solidarité — 5 - 6

CCAS
ÉCONOMIE DANS LE FONCTIONNEMENT
ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

**Ressources Humaines
et Territoire** ————— 7 - 8

Vie publique ————— 9 - 11

TABLEAU BLANC INTERACTIF
JEUNES VÉNÉJANAIS
PETITE ENFANCE
NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
RÉCRÉ
ASSOCIATIONS
MAISONS DE NOËL

Cadre de vie ————— 12 - 14

INTEMPÉRIES
ACCESSIBILITÉ
PROJETS

Point info ————— 15

LA RÉFORME TERRITORIALE
ÉTAT CIVIL

Au fil des saisons ————— 16

VÉNÉJAN RÉTRO
VÉNÉJAN ACTU



VE NE JAN

NOUS SOMMES TOUS CHARLIE



Édito

Le Bulletin Municipal !

2014 est maintenant terminée...
Comme chaque année, nous en retiendrons tous
un événement personnel marquant fait parfois de
peine ou de joie.

J'aurai, pour ma part, le souvenir de la confiance
que vous m'avez témoigné par votre vote aux
élections municipales du mois de mars. En
devenant le 28^{ème} maire de Vénéjan, j'assume
avec passion et détermination la responsabilité
de la gestion de notre commune.

*"Faire les choses dans le bon ordre, dans le bon
rythme et dans la bonne direction"* guide mon
action et celle de l'équipe municipale.
Car notre motivation, c'est vous !



Directeur de la publication : Bruno Tufféry (Maire),

Ont participé à ce bulletin : Sophie Valla, Rachel Charbonneaux, Bénédicte Chauvet, Alain Clerc, Myriam Le Boulch, Gérard Estelle, Béatrice Loison, Thierry Loison, Michel Millot, Michelle Personelli, Martine Potié, Florian Poudevigne, Gérard Sautel, Patricia Vaz, Richard Verdier.

Crédits photos : Mairie de Vénéjan, Comité des fêtes.

Fin d'imprimer : Janvier 2015 - Tirage : 550 exemplaires - Création graphique : Éloïse Fantone - Réalisation : Reproconcept à Pont-Saint-Espirit.

Le Bulletin Municipal ! ■ VÉNÉJAN N°1 ■ JANVIER 2015 ■ 2

Le mot du Maire



2015 est la première année de plein exercice de votre nouvelle équipe municipale.

Dans un contexte national difficile, nous travaillons à la réalisation du programme de campagne avec le développement d'une gestion financière responsable en maîtrisant les dépenses et en recherchant activement les subventions.

Des actions sont en cours pour diminuer les frais de fonctionnement et maintenir, dans la mesure du "budgétairement raisonnable", notre programme d'investissement.

Concernant le développement économique, nous sommes attentifs à la situation des agriculteurs, entrepreneurs, artisans et commerçants locaux que nous avons réunis en Mairie.

Leurs situations sont pour certains fragiles, pour d'autres moins solides qu'auparavant.

Nous ne pouvons que vous recommander de les consulter pour vos travaux ou achats. Ils ne manqueront pas de vous réserver le meilleur accueil.

Pour le volet Solidarités, le nouveau Centre Communal d'Action Sociale développe sa cohésion et son dynamisme par ses différentes actions pour les Vénéjanais.

La qualité du service public est une de nos préoccupations et nous allons poursuivre l'optimisation des services municipaux en concertation avec les employés administratifs, périscolaires et techniques. Nous avons, pour ce faire, mis en place une gestion des ressources humaines avec un tableau des emplois et des effectifs, un plan de formation et des entretiens individuels annuels avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

L'action soutenue de nos représentants à la Communauté d'agglomération, dans les Syndicats, au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), dans les commissions et autres groupes de travail permet de "faire entendre la voix de Vénéjan". Avec, à titre d'exemple, la réunion organisée avec le SABRE sur le coût du contrôle des installations de l'assainissement non collectif et l'important travail réalisé pour permettre la fusion au 1^{er} janvier des deux syndicats d'adduction d'eau potable Vénéjan/Saint-Nazaire et Saint Alexandre/Carsan.

Côté affaires scolaires, le Conseil d'école travaille efficacement et sereinement. Les demandes des enseignantes et des parents d'élèves retiennent notre plus grande attention et nous essayons d'apporter les meilleures réponses et solutions au profit des enfants.

Le Projet Educatif Territorial avec la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires les mardis après-midi connaît un beau succès auprès des enfants et des parents. Une évaluation financière et pédagogique sera faite courant janvier.

L'intense vie associative contribue à la qualité de vie et anime le village en créant du lien entre les habitants (fêtes et cérémonies,

forum des associations, journée nature, course des sources, maison et marché de Noël...). Le découragement gagne parfois quelques dirigeants et tout bénévole est le bienvenu pour les épauler.

La petite enfance disposera prochainement d'une aire de jeux vers le boulodrome et les actions pour les jeunes et ados passent par la création d'une structure organisée (association ou autre) que j'appelle de mes vœux.

L'amélioration du cadre de vie avec des travaux de voirie, la rénovation et l'entretien des bâtiments communaux, la propreté du village est une de nos priorités (Plan Communal de Sécurité et d'Accessibilité, tranche 2 des travaux du CD 148, réfections de toiture, signalisation, rénovation ou mise en discrétion de réseaux, entretien des fossés, évacuation des eaux pluviales, nettoyage et embellissement du village...).

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) a changé les mesures relatives au droit des sols. Sa prise en compte nécessite une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

De plus, un travail est engagé pour la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial entre la commune et les riverains au Clau de la Garde.

À l'instar de celui de l'eau potable, un schéma directeur d'assainissement, document indispensable pour une commune, va être élaboré conjointement avec Saint-Nazaire. Enfin, avec les intempéries majeures survenues ces derniers mois, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a plusieurs fois été activé. Cet outil a permis de planifier les actions de protection de la population au regard des risques ainsi que de fournir de l'information préventive.

Plus généralement, la communication se poursuivra avec les bulletins municipaux, le site internet, la correspondance par mail et la disponibilité des élus en mairie et leur présence sur le terrain.

De même, la pérennisation de votre implication dans la vie de notre commune se fera par le maintien des réunions de quartiers et la mise en place des trois commissions extra-municipales "Développement & Action sociale", "Population & Activités locales" et "Aménagement & Patrimoine".

Vous le voyez, cette année s'annonce enthousiaste et intense en rendez-vous importants pour notre commune. Nous allons continuer d'œuvrer pour l'intérêt collectif et, **ensemble**, faisons en sorte que Vénéjan reste un village où il fait bon vivre, où la vie est heureuse.

Denis Diderot disait : "L'homme le plus heureux est celui qui fait le bonheur d'un plus grand nombre d'autres".

À toutes et à tous, à vos proches, je souhaite que 2015, vous apporte santé et bonheur et vous permette la réalisation de vos projets personnels.

Le Conseil municipal et le Personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année faite de réussites partagées.

Respectueusement.

Bruno Tufféry

Maire de Vénéjan

Bruno TUFFÉRY

Concertation

18 ARBRES POUR 18 VÉNÉJANAIS MORTS POUR LA PATRIE.

LA PREMIÈRE CONCERTATION VÉNÉJANAISE !

La concertation relative à la plantation de 18 arbres lors de la cérémonie du 11 novembre 2014 a débuté le 6 septembre, lors de la journée "mieux vivre ensemble" avec une quinzaine de participants.

Cette concertation s'articulait autour des 3 questions suivantes :

- **Quelles essences faut-il planter ?**
- **Où faut-il planter les arbres ?**
- **Comment les plante-t-on ?**

Dès la première réunion, un consensus a émergé : le lieu de plantation des arbres se doit d'être un lieu de vie.

À la seconde réunion, nous nous sommes rendus sur les lieux pré-sélectionnés (plateau et terrain en face du foyer).

Puis nous avons choisi le lieu et sélectionné les espèces d'arbres.

Lors de la troisième réunion, nous avons invité M. Langou, paysagiste, chef d'entreprise de SEVE, installé sur Vénéjan. Nous avons pu valider avec lui notre choix d'arbres et leur implantation.

La toute dernière réunion a eu lieu en présence du Maire. Celui-ci a entériné nos choix et nous avons évoqué avec lui l'installation d'une plaque commémorative ainsi que le choix de textes proposés par l'association Racines. Ces textes ont été lus lors de la cérémonie. Chaque réunion a mobilisé au minimum une dizaine de Vénéjanais et s'est tenue dans un climat chaleureux.



À la fin de chaque réunion nous avons procédé à un vote, chaque décision a donc été prise démocratiquement.

Nous avons échangé et débattu dans le respect de chacun et dans une ambiance très conviviale.

Les délais étaient courts, mais nous les avons tenus. La qualité des débats et la courtoisie qui ont présidé à chaque réunion ont permis de "boucler" cette concertation en 4 réunions.

Cette première concertation a été un grand succès ! Nous avons travaillé avec le concours de l'association vénéjanaise Racines et nous avons fait appel aux artisans vénéjanais :

- Mme Sénéchal pour la plaque commémorative
- M. Langou pour la plantation des arbres
- M. Villasante pour le support de la plaque
- Et bien sur avec l'aide de notre pôle technique

REMERCIEMENTS

Nous remercions tous les artisans qui nous ont aidé en réagissant très vite à nos demandes et qui nous ont permis d'être prêts pour le jour J. Nous remercions les Vénéjanais qui ont participé à cette concertation et enfin l'association Racines qui nous a permis d'honorer la mémoire des héros de Vénéjan en présence du député Patrice Prat. Forts du succès remporté par cette première concertation, nous vous proposerons très bientôt d'autres débats citoyens.





Samedi 24 janvier 2015

se déroulera en mairie la 7^{ème} collecte au profit des restaurants du cœur. Des associations participent avec les membres de la municipalité et du CCAS à la collecte des dons : AVECC, Teelgo, Lou Souleu, Vénéjeux, la bibliothèque, Familles rurales, REVE, Comité des fêtes. Venez nombreux pour aider les plus démunis et apportez des denrées non périssables (pâtes, riz, conserves, produits d'entretien, produits bébés, produits de toilette...).

Nous vous remercions de votre générosité et solidarité au nom des Restaurants du Cœur de Bagnols-sur-Cèze.

SOLIDARITÉ

LE CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le CCAS s'est réuni 8 fois depuis le début du mois d'avril. Nous avons intensifié notre travail en partenariat avec l'assistante sociale et le Conseil Général.

Nous avons reçu plusieurs demandes : télé-assistance, portage de repas... qui ont abouti.

Plusieurs dossiers d'assistance sont en cours.

Nous avons participé à l'opération "Brioche" de l'ADAPEI, et malgré le mauvais temps la vente des brioches a rapporté à l'association 917 €.

Le 6 décembre, la municipalité et le CCAS ont célébré les 100 ans du doyen du village, **Monsieur de Frayssinet** lors d'un goûter à l'auberge.

Dans le cadre de ses missions, le CCAS est chargé du repas des aînés et de la distribution des colis.

Cette année nous avons proposé aux personnes de plus de 66 ans de choisir entre :

- Un goûter le 15 octobre, lors de la semaine bleue. Une dizaine de personnes était présente. Il leur a été proposé un conte d'Andersen de 1837 (Les habits neufs de l'empereur). Huit élèves de l'école ont récité des poèmes, puis un goûter a clôturé l'après-midi.
- Ou, un repas le 6 décembre, au centre aéré auquel ont participé 88 personnes de plus de 66 ans, des élus et des membres du CCAS et employé municipal. L'animation était réalisée par M. Roche (traiteur). Tangos, paso-dobles, valse ont rythmé le repas et l'après-midi... Certains nous ont offert leur voix au travers de chansons. L'après-midi a été conviviale et pleine de gaieté.

Les colis de Noël, confectionnés par notre épicière, étaient garnis cette année de douceurs. Les élèves de l'école ont participé à la décoration des cartes de vœux. Ils ont pris leur plus belle plume et rédigé un poème pour célébrer la fin d'année. Les colis ont été distribués du 10 au 24 décembre.



RECHERCHE D'ÉCONOMIE DANS LE FONCTIONNEMENT

Depuis le mois de juin, nous rencontrons nos différents prestataires afin d'analyser les contrats, les besoins et de dégager des économies.

Prestataires de matériel de bureau et d'informatique :

La rencontre de chacun de ces prestataires nous a permis d'établir un comparatif entre les prestations offertes, leurs utilisations au sein de la mairie et les coûts induits.

Site internet, gestion comptabilité, gestion documentaire, des outils fournis par plusieurs prestataires avec des fonctionnalités redondantes. Pour éviter ces doublons et minimiser les coûts, la limitation du nombre de prestataires est nécessaire.

Des fonctionnalités non utilisées comme la gestion des demandes des administrés vont être mises en place, en effet il est important de pouvoir réaliser le suivi des demandes, s'assurer qu'elles sont prises en compte, s'assurer qu'elles sont traitées.

De même, nous avons engagé la rationalisation de nos abonnements téléphoniques et Internet en demandant un audit à Orange Pro Business et en rencontrant un responsable local d'Orange pour le remplacement du matériel. Une économie de plusieurs milliers d'euros est envisageable.

Prestataire d'assurance :

Lors des intempéries, notre attention a été attirée sur les garanties offertes par notre assureur. Bruno Tufféry et Gérard Sautel ont pris contact avec le responsable de l'agence pour étudier nos contrats d'assurances (garanties et montants).

Une mise en concurrence a révélé le paiement de cotisations excessives depuis plusieurs années. Une économie substantielle de l'ordre de 8 000 € annuel est actée pour 2015.

PROCHAINEMENT



Nous développerons tous les points budgétaires dans le bulletin municipal N°2 après le vote du budget en mars 2015.

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Nous avons, lors de notre campagne électorale, annoncé que nous soutiendrons les artisans du village. Nous avons alors signé le Pacte 3^E (Économie/Entreprise/Emploi).

À Vénéjan, nous comptons 34 entreprises dont 11 se

situent sur la zone d'activités et emploient près d'une centaine de personnes.

Nous avons organisé deux rencontres avec ces entreprises :

Rencontre avec les entrepreneurs de la zone d'activités :

La réunion du 16 septembre a soulevé les points suivants :

- Signalisation des entreprises de la zone artisanale, actualiser les panneaux.
- Voirie peu entretenue.
- Problèmes de sécurité (vols).
- Ordures ménagères avec la présence d'un conteneur qui engendre un manque de civisme.
- Clôtures disgracieuses et en mauvais état de certaines sociétés.
- Les artisans soulignent la difficulté d'être choisis lors des appels d'offres du territoire ; le Maire se charge de faire remonter ce sujet à la commission "développement économique" de la communauté d'agglomération.
- Un groupe de travail sur le règlement intérieur de la zone s'est formé (Mmes Chauvet, Loison, M. Loison (élus), Mme De Iudicibus et M. Peschier entrepreneurs). La réunion a eu lieu le 2 décembre 2014. Le règlement de la zone artisanale a été analysé, de nombreuses questions ont été soulevées. Ces questions ont été envoyées au bureau d'étude qui a réalisé le PLU. Lors de la réception de leurs réponses, le règlement de la Zone d'Activités sera finalisé...

Rencontre avec les autres entrepreneurs du village :

La réunion du 18 septembre a réuni les autres entreprises du village et a soulevé les points suivants :

- La communication au niveau de la commune : site Internet www.venejan.fr, agenda, panneau des entreprises (à l'entrée du village au niveau du stade)...
- Les problèmes de livraisons.

L'objectif de ces deux rencontres était de nouer des relations entre la municipalité et les entreprises et artisans de son territoire et de connaître leurs attentes et besoins. 14 entrepreneurs se sont déplacés pour nous rencontrer.



Ressources Humaines et Territoire



RESSOURCES HUMAINES

LES EFFECTIFS

La commune emploie 15 personnes physiques :

- 9 travaillent à temps plein (4 aux services techniques, 4 aux services administratifs et patrimoine, 1 à l'entretien - nettoyage)
- 6 travaillent à temps partiel (Périscolaire, Atsem, garderie, cantine, agence postale, mairie).

Le tableau des emplois de la commune a été arrêté sur la base de ces effectifs.

NOTRE DÉMARCHE

Le 16 mai 2014 à 18 h 30 nous avons tenu une Assemblée Générale du personnel au cours de laquelle les grands axes de notre démarche avaient été présentés aux agents tous présents.

LES DÉPENSES

L'évolution des dépenses de personnel et la part qu'elles représentent dans le total des dépenses de fonctionnement se présentent ainsi :

Années	Dépenses	% sur total des dépenses
2010	374 900	42 %
2011	418 817	49 %
2012	424 606	49 %
2013	451 714	53 %
2014 (prévisionnel)	494 010	50 %

Observation : lorsque la part des dépenses de personnel dépasse 47 % des dépenses totales on considère que le budget est frappé de rigidité budgétaire limitant ainsi les autres dépenses.

FORMATION



La formation professionnelle est un droit qui doit être utilisé tant pour l'amélioration individuelle des compétences de chaque agent que collectivement pour l'amélioration des organisations sociales comme la commune.

Ainsi cette année, un plan de formation a été élaboré en recueillant les besoins de formation auprès de chaque agent. Il sera mis en œuvre au cours de l'année 2015.

Objectifs	Moyens	Actions
Améliorer toujours la qualité/quantité du service à la population	• Améliorer les conditions de travail, la confidentialité des échanges ; • Mettre à disposition des agents des outils performants ; • Satisfaire aux besoins de formation	• Faire faire des études architecturales • Élargir les plages d'ouverture de la mairie au public • Faire l'analyse des outils informatiques et les adapter aux besoins
Améliorer l'organisation	• Connaître la charge de travail et les compétences de chacun • Améliorer le classement des dossiers • Affirmer le rôle et la place de la secrétaire de mairie	• Organiser des entretiens individuels par agent • Actualiser les fiches de poste • Fixer des objectifs par agents • Évaluer périodiquement les agents
Maîtriser les dépenses	• Anticiper les départs en retraite • Diminuer la part des dépenses de personnel/dépenses totales	• Pas de recrutement supplémentaire
Maintenir un bon climat social	• Être à l'écoute des agents • Parler clair • Rappeler les valeurs du service public	

Le Maire et Gérard Sautel ont reçu au mois de juin, en entretien individuel, chacun des agents qui nous ont présenté une auto-description de leur emploi ; entretiens grâce auxquels les fiches de poste ont été créés ou complétées. Nous avons proposé puis fixé aux agents des objectifs individuels et/ou des

objectifs-qualité afin qu'ils servent aux évaluations annuelles 2015, sans remettre en cause la notation réglementaire mais pour permettre de mieux l'argumenter.

Patricia Vaz pour le secteur écoles-cantine-garderie, Alain Clerc pour les services techniques, Bruno Tufféry et Gérard Sautel pour les services

administratifs pourront ainsi, avec chacun des agents, évaluer le travail effectué.

En octobre, sur la base des besoins de formation exprimés par les agents lors des entretiens individuels, nous avons élaboré le plan de formation du personnel pour l'année 2015.

TERRITOIRE

SABRE/SPANC : DEUX POINTS IMPORTANTS

- Une pétition initiée par des Vénéjanais mécontents des conditions d'exécution des contrôles des installations d'assainissement individuels et du prix (140 €) a recueilli plus de 100 signatures. Elle a été remise au Président et au Directeur du SABRE/SPANC.

À la suite de cette pétition une réunion publique a lieu courant janvier 2015 au cours de laquelle le Président et le Directeur répondront à toutes les questions des Vénéjanais.

- Le 13 novembre 2014, le conseil syndical a fixé les grandes orientations budgétaires pour 2015, telles qu'elles figurent ci-dessous :

SABRE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	• diminution des investissements incorporels (études...) • diminution des acquisitions de matériel • maintien du remboursement de capital	• diminution des charges à caractère général • maîtrise des charges de personnel • maintien des charges à caractères financières
Recettes	• nouveau poste Fonds de Compensation TVA • maintien amortissement (STEP, Réseaux)	• maintien du taux de redevance • maintien de la prime pour épuration

SPANC	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	• diminution de l'acquisition de matériel (matériel de bureau nouveau bâtiment) • nouveau poste remboursement de capital du nouveau bâtiment	• maintien des charges à caractère général • diminution des charges de personnel • nouveau poste charges financières du nouveau bâtiment
Recettes	• augmentation FCTVA • augmentation amortissement (mobilier, matériel informatique,...)	• maintien du taux de redevance • maintien des subventions

SIAEP

La fusion des 2 syndicats de l'eau de Vénéjan - Saint-Nazaire et Saint-Alexandre - Carsan est effective depuis le 1^{er} janvier 2015.

Cela a pour conséquence une gestion commune de 2 entités tant sur le plan administratif que technique. Sur le plan administratif, le siège social est situé à Saint-Alexandre : chemin du Vaillen. Nous conservons l'antenne de Vénéjan afin de garder un service de proximité. Les permanences vous seront communiquées prochainement.

Le nouveau syndicat a pour dénomination Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Haut Gard.

Sur l'aspect technique, notre contrat de sous-traitance SAUR pour l'assistance à la distribution est arrêté depuis la fin du mois de décembre 2014. Aujourd'hui, les employés du SIAEP du Haut Gard prennent en compte cette action.

Sur le plan financier, le coût de la part variable étant le même sur les 2 secteurs, il a été décidé de ne pas l'augmenter cette année (rappel 0,98 € le m³).

La part fixe dévolue aux investissements est différente. Actuellement, elle se monte à 21 € par abonné pour Vénéjan - Saint-Nazaire et 26 € par abonné pour Saint-Alexandre - Carsan. Une harmonisation de la tarification est prévue sur 2 ou 3 ans. Nous restons attentifs à ce que cette fusion ne modifie pas le service de l'eau et sommes à votre écoute pour des renseignements complémentaires.

SITDOM

Lors du débat préalable à l'élaboration du budget 2015, il a été décidé :

- de maintenir les dépenses.
- de maintenir le niveau d'équipement avec stabilisation des contributions des collectivités membres.

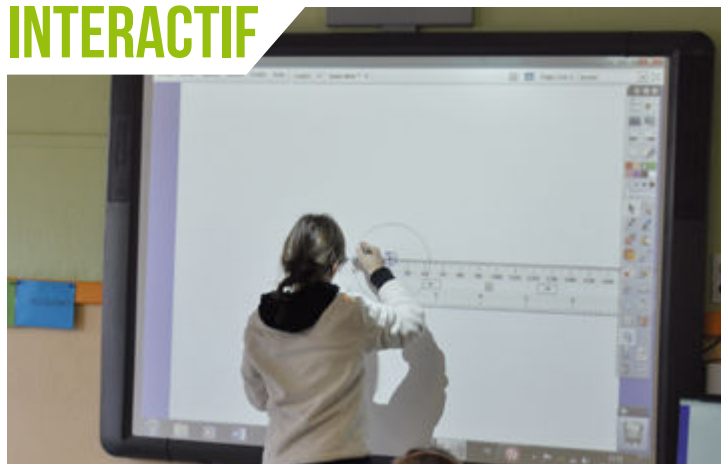
Les marchés pour les prestations de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés (ferraille, déchets verts) ont été attribués pour une période de 4 ans. Le prix réservé aux professionnels a été fixé à 400 euros par an et par véhicule.

Enfin, une campagne va être effectuée pour la valorisation d'un compostage collectif.

Vie publique



TABLEAU BLANC INTERACTIF



À la rentrée des vacances de Toussaint, les élèves de la classe de CM1 / CM2 ont eu la surprise de découvrir un Tableau Blanc Interactif (TBI) dans leur classe.

Le TBI est un grand tableau tactile (200 cm de diagonale) associé à un ordinateur. Les données de l'ordinateur sont projetées sur le tableau qui à son tour transmet à l'ordinateur toutes les opérations effectuées sur sa surface.

Support pour le multimédia (texte, image, son), le TBI facilite le travail collectif et l'activité des élèves au tableau grâce aux fonctionnalités intégrées (déplacement d'objets, instruments géométriques, couleurs, etc.). Il permet l'affichage de documents numériques mais aussi leur modification et leur enregistrement.

On peut ainsi insérer des documents audio et vidéo dans une séquence de travail, enregistrer une séance de cours au tableau et y revenir le cas échéant.

C'est un outil pédagogique innovant qui, tout en familiarisant les élèves à l'utilisation des TIC (Technologie de l'Information, de la Communication), permet de

favoriser l'interactivité au sein de la classe et rend les enseignements plus stimulants et plus intéressants en augmentant motivation et concentration.

Et afin que toutes les possibilités offertes par ce tableau interactif soient pleinement exploitées, nous avons veillé à ce qu'une formation de qualité soit proposée aux enseignantes lors de l'installation du TBI.

En outre, au vu de l'intérêt de cet outil pédagogique, et le budget affecté à la numérisation de l'école nous le permettant, la décision a été prise d'installer un autre TBI dans la classe des CE2 / CM1 au plus vite.

JEUNES VÉNÉJANAIS

La municipalité et les conseillers en charge de la commission "Jeunesse" ont poursuivi avec les jeunes Vénéjanais les échanges initiés en début de mandat. Quelques actions ont été

réalisées : Prêt de la salle Elie Bergier...

De nouvelles pistes de réflexion ont été dégagées et le dialogue reprendra en début d'année.

PETITE ENFANCE



La mairie a acheté divers jeux pour les enfants à partir d'un an.

Le jardin d'enfants, face à la cave coopérative, sera aménagé dans le courant du premier trimestre 2015. Il sera équipé de 3 jeux différents et il deviendra ainsi un lieu de rencontres et de sociabilisation.

Deux autres petits jeux ont été installés sur le plateau, vers le moulin. Ils ont été soigneusement choisis de façon à s'intégrer au mieux à ce bel environnement.

RYTHMES SCOLAIRES / NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Vénéjan, avec le soutien administratif de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, a décidé de mettre en œuvre les nouvelles activités périscolaires en partenariat avec trois communes voisines : Saint-Alexandre, Saint-Étienne-des-Sorts et Saint-Nazaire.

Ce dispositif à quatre communes, relevé par les services de l'Éducation Nationale du Gard et classé par le préfet du Gard comme étant un

projet territorial innovant, a même été remarqué au niveau national (journal télévisé de TF1).

Ce regroupement nous permet d'avoir une équipe d'animateurs compétents et motivés (4 emplois à mi-temps et un emploi à temps complet) qui assurent le bon déroulement des activités périscolaires.

Après une première période, gratuite, durant laquelle chaque animateur était responsable d'un

groupe d'enfants pour permettre aux uns et aux autres à apprendre à se connaître et afin que chaque enfant puisse avoir un référent, le fonctionnement a été légèrement modifié : chaque animateur est désormais responsable d'un type d'activité et les groupes évoluent sur chaque atelier à raison de 45 minutes par atelier pour le plus grand plaisir des enfants.

À la demande des enfants, la durée des ateliers passera à 1h.

UN FRUIT À LA RÉCRÉ



Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, l'action "un fruit à la récré" impulsée par l'Union Européenne a repris.

Coordonnée par le pôle Solidarités de la Communauté d'agglomération, cette opération permet de distribuer une fois par semaine (deux fois par semaine entre Toussaint et Noël) un fruit de saison à l'école pendant le temps de récréation.

L'objectif de cette action, co-financée par l'Union Européenne et la Communauté d'agglomération, est la dégustation de fruits d'origine locale, de saison et variés autant

que possible (mandarines et pommes en cette saison). Cette distribution est également l'occasion de rappeler aux enfants les règles d'hygiène, de politesse, de respect des autres, du matériel et des lieux. À Vénéjan, la livraison est assurée par "les Paniers de Max".

ASSOCIATIONS

Le 6 septembre s'est tenue la journée du "Mieux vivre ensemble". Cette nouvelle édition cumulait le forum des associations et l'accueil des nouveaux Vénéjanais.

Cette journée placée sous le signe de la convivialité a mis en lumière une nouvelle fois le tissu associatif dynamique de la commune. Les inscriptions aux nombreuses activités proposées par plus d'une quinzaine d'associations ont pu être enregistrées pour l'année à venir.

Une dizaine de nouveaux arrivants a été accueillie lors de cette journée. Suite à une présentation de la commune et de ses services par le Maire et son conseil municipal, un verre de l'amitié a été offert sur la place de la fontaine à tous les participants.

Cette action sera renouvelée à la rentrée 2015.



PING PONG

Répondant à la demande des écoliers de Vénéjan, Bruno Tufféry et les élus de la commission "école" sont allés à la rencontre des élèves des classes de CE2-CM1 (V. Guiraud) et CM1-CM2 (C. Clerc).

Ceux-ci souhaitent l'installation d'une table de ping-pong à l'école suggérant même de déplacer celle qui est en place à côté du terrain de tennis. Très organisés, ils ont également proposé de s'occuper du planning d'utilisation, l'équipe enseignante décidant d'offrir les balles et les raquettes (coopérative scolaire).

De son côté, la municipalité s'est engagée à procéder au déplacement de la table le plus tôt possible (cette table d'extérieur, en béton, nécessitant un engin de levage spécifique).



SOS ASSOCIATIONS

Depuis quelques années, le renouvellement des bureaux et conseils d'administration des associations vénéjanaises n'est plus assuré.

Si ces associations sont encore présentes à Vénéjan, c'est, en grande partie, aux "anciens" qu'elles le doivent mais l'essoufflement se fait sentir et ce sont les nombreuses activités offertes par le tissu associatif Vénéjanais qui sont en danger.

À titre d'exemple, l'association "Loisirs culturels et sportifs de Vénéjan" propose des cours de gymnastique à une quarantaine

d'adhérents, le tennis club compte 25 élèves et une centaine de familles bénéficient des cours de danse contemporaine (8 enfants), hip hop, (19 enfants), yoga (13 personnes), zumba (20 personnes), musique (35 personnes), entre autres, organisés par Familles Rurales. N'oublions pas non plus le comité des fêtes qui par le prêt de matériel aux associations (la location aux particuliers), l'organisation du 14 juillet et la tenue du café associatif (le samedi matin en salle Élie Bergier) contribue aussi à l'animation du village.

Malheureusement, à défaut de renouvellement, toutes ces

activités / animations risquent de disparaître...

Pourtant les Vénéjanais aiment leurs associations et savent répondre présents lors des événements que celles-ci organisent.

La vie associative est, par essence, participative. Pour qu'une association vive, il faut des bénévoles !

Et il suffit que chacun d'entre nous accorde un peu de son temps à son association préférée pour que la vie associative, si riche à Vénéjan, perdure.

Plus nous serons nombreux, moins l'effort nécessaire sera important !

MAISON DE NOËL

La septième édition de la Maison de Noël s'est déroulée du 8 au 24 décembre.

Cette année une nouveauté a été mise en place avec la décoration du sapin de la place grâce au concours des enfants.

Un atelier a été proposé le 13 décembre : avec l'appui du comité des fêtes et de R. E. VE, les enfants inscrits ont pu créer des sujets pour décorer le sapin et la place de la fontaine. Ces créations ont été installées le 18 décembre lors du marché de Noël de l'école qui, cette année, a animé la place. Grâce aux associations, AVECC, le Sou des écoles, R. E. VE, le Comité des fêtes et les NAP, les chants de Noël, le vin et le chocolat chaud ont régalé petits et grands à la veille des vacances de Noël tant attendues.



Cette année encore la maison d'art et du patrimoine a revêtu ses habits de Noël et a proposé la magnifique crèche provençale réalisée par Mme Personelli, librement inspirée de notre village.

Du 22 au 24 décembre, les traditionnels ateliers créatifs ont permis aux enfants de fabriquer cartes de vœux, objets décoratifs et sapins et pour les plus petits aussi de se faire conter Noël. Le succès de ces animations ne se dément pas d'année en année



INTEMPÉRIES

DES OUTILS À LA DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS

Pas moins de 11 événements nous ont plus ou moins touchés depuis cet été dont :

Le 7 juillet, 20 juillet, 15 au 20 septembre, 29 septembre, 9 au 12 octobre, 4 au 5 novembre, 26 novembre.



Avec deux risques lors de fortes pluies :

- Le Rhône, lors de fortes crues (type décembre 2003), submerge la digue et inonde la plaine agricole (l'île Saint Georges) située à l'Est du territoire communal.
- Vénéjan est également exposé au ruissellement torrentiel aux abords du ruisseau de la Mayre à l'ouest du village.

Les Outils à notre disposition

- **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** définit les mesures à mettre en place lors d'événement climatique comme les inondations, tempêtes, neige.
- **PREDICT**, un outil financé par l'Agglomération et disponible à Vénéjan. Avertit les élus par sms ou par téléphone selon la gravité d'un phénomène climatique. Il est possible de suivre en temps réel l'évolution de la perturbation, de remonter des témoignages sur le terrain, de mettre en place notre PCS. Un interlocuteur privilégié assure le contact en cas de crise majeure
- **Cedralis un service de diffusion d'alerte** avec l'outil Viappel permet à la mairie de Vénéjan de prévenir par un appel téléphonique les administrés concernés par un événement. La Préfecture du Gard utilise le même service pour alerter les communes.

Vous pouvez entendre lors de l'appel :

- Un message d'introduction que vous devez valider en appuyant sur n'importe quelle touche de votre téléphone pour écouter la suite, C'est le message principal d'alerte choisi au moment de la diffusion.
- Un message de circulation proposant de réécouter le message ou d'acquiescer,
- Un message de fin.

À l'issue de ces manipulations, nous pouvons obtenir un bilan des appels :

Erreur réseau, Occupé, Sans réponse, Numéro inconnu, Décroché, Écoute complète, Validation après message. Un ciblage vers les personnes qui n'ont pas répondu peut ainsi être fait par les élus pour une meilleure efficacité des interventions.

RAPPEL



Vous voulez bénéficier du service ou indiquer une modification ?

Il suffit de vous rendre en mairie pour communiquer-vérifier vos coordonnées, adresse mail et numéro de téléphone préférentiel sur lequel vous souhaitez être alerté. Une première campagne d'information avait été faite en 2007 lors de la mise en place du dispositif, depuis certains numéros ne sont plus à jour et des personnes ont déménagé ou aménagé.

Pour les Vénéjanais qui utilisent les nouvelles technologies, une application "Vialert" est disponible sur les smartphones (Android et Iphone), elle permet d'être alerté selon sa position, un endroit prédéfini ou suivant des listes établies par la mairie de Vénéjan (un code est nécessaire). Ce service sera activé prochainement.

Citons aussi sur Internet, Vigicrues qui nous permet d'anticiper les crues du Rhône pour Vénéjan mais aussi de l'Ardèche et de la Cèze (www.vigicrues.gouv.fr).

Mais, même si ces outils sont indispensables pour prévenir et anticiper les risques, ils ont leurs limites ! Si toutes les communications sont coupées, il faut revenir aux bonnes vieilles méthodes :

Un téléphone "analogique" et une ligne téléphonique spécifique permettent à la mairie de communiquer avec l'extérieur en cas de coupure de courant.

ErDF

Très touchée par ces intempéries ErDF est à pied d'œuvre pour dépanner dans l'urgence : un mot d'ordre mettre en sécurité et rétablir l'électricité.

Nous ne pouvons que remercier les agents ErDF et notre interlocuteur privilégié lors des récentes coupures sur le village. En effet il n'est pas facile d'avoir à disposition une nacelle de 19 m pour dépanner les pylônes touchés par la foudre qui a mis plusieurs quartiers dans le noir, d'autant plus difficile que nous n'étions pas les seuls concernés et que d'autres villages voisins ont eu moins de chance que nous.

Mais les travaux définitifs de remise en état prennent du retard, malgré de multiples sollicitations de notre part. ErDF l'a reconnu, il est parfois difficile de faire face et il peut y avoir des délais.



ACCESSIBILITÉ

Commerces, professions libérales, collectivités, tout propriétaire ou exploitant recevant du public est concerné par cette nécessité de rendre accessibles tous leurs services.

L'accessibilité des bâtiments publics ce n'est pas seulement "franchir un seuil d'accès à un bâtiment" mais aussi "percevoir et comprendre les informations".

Un agenda d'accessibilité programmée doit être réalisé avant le 27 septembre 2015, les normes d'accessibilité ont été assouplies (arrêté du 8 décembre 2014) comme Ségolène Neuville, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion nous l'avait précisé lors de la conférence sur l'accessibilité au congrès des maires. Parmi les points cités : la possibilité d'utiliser d'autres accès quand la mise en accessibilité de l'accès principal n'est pas possible, les plans inclinés qui peuvent aller jusqu'à une pente de 6 % (avec palier tous les 10 m), la largeur des cheminements qui passent à 1,20 m au lieu de 1,40 m.

www.accessibilite.gouv.fr

RAPPEL



Vénéjan a donc l'obligation de définir son agenda d'accessibilité programmée des bâtiments publics lors de ce premier semestre 2015 avec des projets qui en tiennent compte !

PROJETS

FOYER



Dès le mois de Juin, nous avons décidé que le dossier du foyer par sa complexité serait la priorité de travail confié au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) un service public du Conseil Général, gratuit pour les collectivités.

Il nous a remis ses conclusions fin novembre suite à une première visite le 16 juin et de multiples échanges. Assez déçus par le faible niveau d'analyse et de propositions, nous avons fait appel à l'association "E dans l'AU" qui fédère autour de projets "développement durable" des architectes, des urbanistes et des métiers du BTP. Ce qui nous a permis de prendre contact avec un cabinet d'architectes de Nîmes : KVANimes.

La responsable Katleen Vanagt, qui a déjà travaillé avec des collectivités comparables à la nôtre, est d'accord pour réaliser une étude de faisabilité avec un chiffrage détaillé.

Trois idées ressortent de notre rencontre :

- **garder l'identité du bâtiment d'origine, son aspect "industriel"**
- **ajouter un espace pour l'accès au bâtiment : ascenseur et escalier**
- **envisager l'utilisation d'énergies renouvelables**

COMMERCES

Comme acté dans le PLU, l'installation des commerces dans des locaux aux normes, accessibles, fonctionnels et visibles est prévue en bas du parking.

Notre approche est confortée par la CCI et le pôle économique de l'agglo qui nous aident dans notre démarche. Les solutions de financement paraissent plus avantageuses si des logements sont construits au-dessus des commerces.

L'installation des commerces existants (boulangerie, épicerie) dans ces nouveaux locaux en libérera d'autres dont il faudra définir judicieusement l'affectation et apportera ainsi des solutions aux problèmes d'accessibilité.

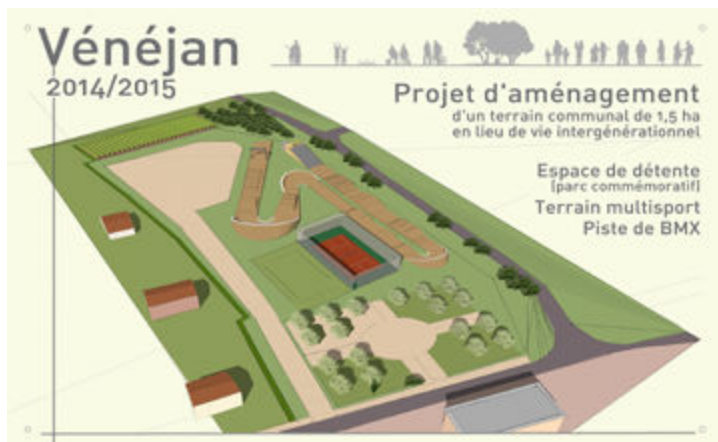
ESPACE DE LOISIR OU LIEU DE VIE

La concertation sur la plantation d'arbres en hommage aux Vénéjanais morts pour la France lors de la guerre de 14/18 a conforté la nécessité de définir des lieux de vie sur la commune. De même, nous cherchions des solutions pour les jeunes Vénéjanais, de façon à leur offrir des structures adaptées.

Cependant, plus qu'un espace de loisirs, c'est un lieu de vie qu'il faut créer.

Après avoir visité des structures existantes et échangé avec les maires des communes voisines, nous envisageons d'aménager le terrain en face du foyer Maurice Fost en y implantant :

- **un terrain multisports ouvert à tous**, avec basket, football, volley et tennis.
Un premier contact avec le constructeur nous a permis d'établir une estimation du coût pour une telle installation. Celui-ci serait d'environ 60 000 €, dont une partie peut être subventionnée par le Conseil Général et le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).
- **une vraie piste de BMX (ou VTT)**. À Pujaut, nous avons pris contact avec les élus et nous avons pu observer l'engouement des jeunes pour les pistes de "bosses". Le coût de réalisation s'élève à 30 000 € pour une piste type "loisirs".



BONUS

La réalisation d'un terrain de tennis réglementaire offre la possibilité au club de Vénéjan de se développer et d'adhérer à la fédération grâce à ses deux courts.



En cohérence avec le projet de mandat, nous avons saisi cette opportunité d'offrir aux Vénéjanais, jeunes et moins jeunes, des équipements de loisirs que nous adapterons au budget de la commune.

Cependant, **un aménagement du terrain est nécessaire** : drainage mais aussi réalisation de cheminements, du stationnement, d'espaces de détente, définition d'une cohérence paysagère. Nous avons pris contact avec le cabinet d'étude CEREG qui nous assiste déjà dans la réalisation de l'aménagement

du CD 148 dans le cadre du marché à bon de commande passé en 2014.

Ce projet, que nous souhaitons voir aboutir pour l'essentiel à la fin de cette année, permet d'améliorer la qualité de vie de tous les Vénéjanais et prend en compte tout ce secteur de façon globale pour permettre des déplacements en toute sécurité en partant du foyer Maurice Fost jusqu'au rond-point.

PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) DU CLAU DE LA GARDE

Sur cette zone, placée en zone urbanisée lors de la mise en place du PLU en 2013, les réseaux sont insuffisants, les équipements inexistant, la voirie inadaptée. Porteurs de projets, riverains, futurs acheteurs doivent s'y retrouver.

Le PUP est l'outil adapté pour réaliser un quartier cohérent :

- Les porteurs de projets souhaitant diviser et vendre leurs terrains, vont profiter d'une mutualisation de l'aménagement en concertation avec la commune, garantie d'une réduction des coûts par une approche globale et coordonnée des aménagements et par la possibilité d'obtenir des subventions.
- Les riverains, craignant de voir leur quiétude perturbée, vont bénéficier d'équipements qui amélioreront leur qualité de vie : sécurité, éclairage public, qualité des réseaux.
- Les futurs acheteurs vont certes payer leur terrain plus cher à l'achat, mais seront exonérés de taxe d'aménagement avec des lots équipés "prêt à construire" et sans surprise, le tout dans un environnement de qualité.

La prochaine étape, à franchir ensemble, consistera à évaluer :

- quel prix de vente raisonnable pour des porteurs de projets qui voient leurs terrains valorisés par le zonage du PLU ?
- quel prix d'achat pour un terrain de qualité ?
- quel coût pour les équipements ?
- quelle plus-value apportée aux terrains des riverains du Clau de la Garde ?

La mise en place du PUP se fait par la signature d'une convention par tous les propriétaires du périmètre qui sera défini pour une durée déterminée, seuls les porteurs de projet qui divisent et vendent des terrains participent financièrement à l'opération d'aménagement.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés en toute transparence de l'avancement de ce projet qui demande du bon sens. Nous espérons qu'il aboutira et servira de référence.



LA RÉFORME TERRITORIALE :

ÉCLAIRAGE SUR LES NOUVELLES RÉGIONS

Aujourd'hui, quatre échelons administratifs locaux se partagent des compétences : commune, intercommunalité, département et région. Cet empilement des échelons d'administration, les compétences partagées et les financements croisés est souvent résumé par l'expression "millefeuille territorial". Cette organisation est souvent illisible pour le citoyen et nuit à l'efficacité de l'action publique des territoires. Une importante réforme territoriale entend transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République. En jeu, la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins citoyens.

La fusion

Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées

Les compétences des régions seront renforcées en matière de développement économique et de développement équilibré des territoires. Certaines compétences des départements leur seront transférées (collèges, transports interurbains et scolaires, routes). Un des volets de la réforme territoriale vise à réduire le nombre de régions en métropole de 22 à 13. Ainsi, le Languedoc-Roussillon fusionnera avec Midi-Pyrénées, pour créer une région qui comptera 13 départements pour une population de près de 5,6 millions d'habitants répartis sur 72 700 km².

Quant au nom de cette nouvelle région, affaire qui touche aux identités territoriales, le projet de loi prévoit que "les noms du chef-lieu et de la région seront définitivement fixés par décret du Conseil d'État avant le 1^{er} octobre 2016 après avis du Conseil régional". D'ici là, c'est l'État qui décidera d'un nom provisoire qui pourrait être...

"Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon" ou l'inverse !

Date des élections régionales

À ce jour, le scrutin est prévu en décembre 2015.



NOUVEAUTÉS DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales (ex-cantonales) désignent les membres du Conseil départemental (ex-général) dans le cadre du canton.

La nouvelle loi n°2013-403 du 17 mai 2013 a en effet procédé au redécoupage des cantons, passant de 4055 à 2074, et a entraîné une modification du scrutin, désormais binominal **à deux tours**.

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais **renouvelés en intégralité**.

Afin de poursuivre l'objectif de parité, dans chaque canton, les candidatures prendront la forme d'un binôme composé d'un homme et d'une femme où chaque candidat aura un suppléant et chaque candidate, une suppléante.

Suite au redécoupage, la commune de Vénéjan "quitte" le canton de Bagnols-sur-Cèze pour "rejoindre" celui de Pont-Saint-Esprit (les 24 communes de ce canton sont toutes adhérentes de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien ce qui relève d'une cohérence territoriale et maintient le caractère rural du canton de Pont-Saint-Esprit).

Les dates retenues pour les élections départementales sont le dimanche 22 mars pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.

ÉTAT CIVIL 2014

Naissances

Le 10 mars Le Gall Léonie
Le 4 avril Lamothe Lenny
Le 14 avril Audibert Yrina
Le 27 mai Mathy Lorenzo
Le 13 juin Dalibert Marius
Le 14 août Ridel Constant
Le 3 septembre Martinez Naël
Le 4 septembre Billa Léane
Le 24 octobre Guibert Verdier Tiffany
Le 4 décembre Soulier Charlie
Le 31 décembre Tarbouriech Dorian

Mariage

Le 15 février, Mme Bosquet Justine et M. Tirèche Kérin
Le 7 juin, Mme Sautel Juliette et M. Sigaud Lionel
Le 12 juillet, Mme Fernandez Caroline et M. Arias Sébastien
Le 19 juillet, Mme Giardini Mélanie et M. Ballay Tony
Le 8 août, Mme Singer Nadia et M. Diaz Frédéric

Décès

Le 11 janvier, Mme Maucuer épouse Sabatier Émilienne
Le 22 février, M. Dolnak Charles
Le 4 mars, Mme Debailleul épouse Issoire Valérie
Le 25 mars, Mme Dervin veuve Gineste Pierrette
Le 28 août, M. Pélorjas Marcel
Le 30 août, M. Colin Jean-François
Le 9 octobre, Mme Broche veuve Cabrol Clémence
Le 10 octobre, M. Cidon Robert
Le 11 novembre, Mme Saphary épouse Vignal Yvonne

Au 1^{er} janvier 2015, au recensement de l'INSEE, nous sommes 1249 Vénéjanais.

Au Fil des Saisons

Vénéjan rétro

Les derniers mois de 2014 ont été fertiles en cérémonies

et animations qui ont souvent dû braver les conditions météorologiques défavorables pour ne pas dire catastrophiques. Le 11 novembre, vous étiez nombreux malgré la forte pluie pour la commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France. Cette cérémonie en présence de Monsieur Prat député a été l'occasion de planter

18 arbres en mémoire des 18 Vénéjanais mort lors de la Grande guerre.

Le 16 novembre s'est déroulée la course des sources après un report dû aux fortes pluies d'octobre. Les sportifs ont quand même été au rendez vous avec 124 coureurs et 69 marcheurs. Cette édition a pu être maintenue face aux éléments grâce à la bonne volonté de tous : élus, bénévoles, commerçants locaux et partenaires qui

nous ont soutenus. Merci à eux.

À l'approche de Noël, le repas des aînés du village, le marché de Noël de l'école, la décoration du sapin de la place du village par les enfants et la 7^{ème} édition de la Maison de Noël ont permis de finir l'année 2014 en beauté.



2015 débute avec son lot d'actions festives: le traditionnel concours de soupe de l'association TEELGO vous réchauffera le 24 janvier au foyer Maurice Fost. En cette saison de Loto, celui du sou des écoles aura lieu le 1^{er} février. Le printemps arrivera vite avec les Rencontres Vénéjan Nature sur le thème du feu le 1^{er} mai suivi de prêt par l'incontournable vide grenier de Familles Rurales.

Nous espérons vous voir nombreux lors de ces manifestations !

Vénéjan actu